

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DIX SEPT JANVIER, à DIX NEUF HEURES et QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Agathe IACOVELLI, Hubert BONNET, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Yann GALLAY, Nicolas MARCHAND, Tiffany RIBEIRO, Gaëlle LICHTLÉ Michel RAYMOND, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Bernadette CAUCHOIS à Jacques CORMORECHE, Aurélien TESSIAUT à Philippe BERTHAUD, Thierry GROSSAT à Agathe IACOVELLI, Jean-Pierre SAINT-CYR à Claude TRASSARD, Guy BRULLAND à Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIÈRE à Adrien LASSERRE.

ABSENT(S) : Amina LEGHNIDER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2024 17 01 RH 006 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Monsieur Jacques CORMORECHE, adjoint aux Ressources Humaines et Finances, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont supprimés ou créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il expose ainsi que :

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Dans le prolongement des modifications précédemment actées par le conseil municipal, il est proposé une nouvelle mise à jour du tableau des effectifs communaux.

Pour cela, en partant du tableau des effectifs actuels dont la dernière version est issue de la délibération du conseil municipal adoptée le 26 septembre 2023, les principales modifications proposées s'établissent comme suit :

Le rapporteur propose ainsi à l'assemblée :

La modification de 2 postes au sein des services techniques :

- 1 poste d'agent ST espaces verts - grade d'adjoint technique ppal 2ème classe à temps complet au service TECHNIQUE est modifié à la suite de la promotion interne 2024 d'un agent. Le poste est ouvert au cadre d'emploi des agents de maîtrise (cat C).

- 1 poste de responsable CTM - espaces verts et propreté à temps complet ouvert aux cadres d'emploi des Ingénieurs et Techniciens territoriaux est modifié en poste de responsable des espaces verts à temps complet ouvert aux cadres d'emploi des agents de maîtrise et des adjoints techniques territoriaux. (Cat C), à la suite du recrutement d'un agent titulaire.

La création de poste :

- 1 poste de Directeur du service des sports, informatique & téléphonie à temps complet sur le cadre d'emploi de Conseiller des APS, suite à la promotion interne 2024 d'un agent.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération du conseil municipal du 26 septembre 2023,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** la proposition du rapporteur, telle que détaillée ci-dessus, permettant la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2024.

En mairie, le 17 janvier 2024

Affiché le 19 janvier 2024

Le Secrétaire de Séance,
Claude TRASSARD



Pour extrait conforme

Le Maire,
Marc PÉCHOUX

